coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

Mise en œuvre par :
giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

SAILD

PROMOTION D'UNE POLITIQUE FONCIÈRE RESPONSABLE AU CAMEROUN (PROPFR)

SENSIBILISATION SUR LES DROITS FONCIERS

La catégorisation des terres au Cameroun



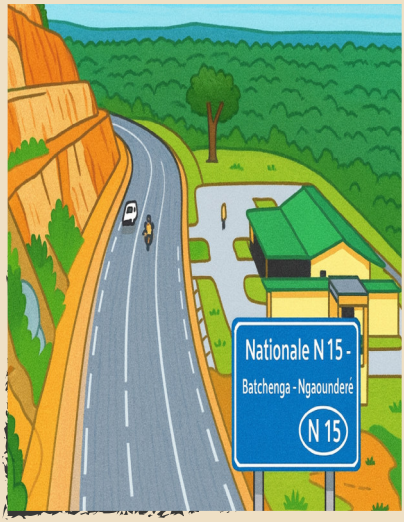
Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement
107 rue Mengue Tsogo, Elig-Essono / Email : secretariat@saild.org / Site web : www.saild.org
Tél.: +237 222 234 945 / BP.: 11955 Yaoundé-Cameroun



Chers parents, frères et sœurs recevez mes salutations.
Je viens du Ministère des domaines, du cadastre et des affaires foncières (MINDCAF).
Pour garantir la paix et la tranquillité dans le pays, il est important de connaître et respecter chaque catégorie de terre qui existe.
Je suis parmi vous aujourd'hui pour vous parler de ces différentes catégories de terre.



Il y a les **terres du domaine public**
Ce sont des terres qui servent à tout le monde ou aux services publics. Par exemple les marécages, les bordures de fleuves, les routes nationales comme la route en construction qui part de Batchenga jusqu'à Ngaoundéré en passant par Ntui, Yoko et Lena.









Il y a les **terres du domaine privé de l'État.** Ce sont des terres que l'on retrouve au village ou en ville pour lesquelles l'État a lui-même demandé la délivrance d'un titre foncier. Il s'agit par exemple des zones protégée (Aires protégées) telles que les parcs ou les réserves.

Il y a les t**erres appartenant à la Commune.** Ce sont les terres gérées par la commune et sur lesquelles elle peut avoir un titre foncier. Comme par exemple l'espace sur lequel la Marie est construite, la forêt communale, etc.









Il y a les **terres des particuliers**
Ce sont les terres qui appartiennent à un particulier une personne, une association ou une "société"qui a un titre foncier.





Il y a les **terres du domaine national de première catégorie**
Ce sont les terres effectivement occupées (habitées) et exploitées (terres cultivées et pâturages) par les communautés rurales par exemple.







Il y a les **terres du domaine national de seconde catégorie.**
Ce sont les terres libres de toute occupation.

